

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 13 JUILLET 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 13 juillet, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sophie DELION, Muriel BONNIN, Aurélie PIERRE, secrétaires de mairie et les conseillers municipaux Guillaume PELTIER, Edith BRESSON, Sébastien RAVIER, Caroline DE BODINAT, Matthieu SPIESSER, Frédérique LAFONT, Wilfried LAURENT, Christel DAVOLI, Virginie SENTUCQ, Jean-François GIRARD, Joëlle ANDREOLETTI, Guillaume GIOT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guillaume PELTIER Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, Edith BRESSON, Sébastien RAVIER, Caroline DE BODINAT, Matthieu SPIESSER, Jacqueline SCHREINER, Edouard ANDRE, Philippe SEDILLEAU, Frédérique LAFONT, Wilfried LAURENT, Christel DAVOLI, Virginie SENTUCQ, Jean-François GIRARD, Joëlle ANDREOLETTI, Guillaume GIOT installés dans leurs fonctions.

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de trois procurations :

- Mme Jacqueline SCHREINER pour Mme Frédérique LAFONT
- M. Philippe SEDILLEAU pour Mme Edith BRESSON
- M. Edouard ANDRE pour Mme Caroline de BODINAT

Madame Virginie SENTUCQ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur Jean-François GIRARD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Frédérique LAFONT et Mme Christel DAVOLI.

Suite à l'élection de Guillaume PELTIER comme député de la deuxième circonscription de Loir-et-Cher, le conseil municipal de Neung-sur-Beuvron s'est réuni le jeudi 13 juillet afin d'élire un nouveau maire et de nouveaux adjoints.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints et élection des Adjoints

En introduction, Guillaume PELTIER est intervenu longuement pour son dernier conseil municipal afin de rappeler les réalisations faites pendant les trois ans où il a été maire et tracé des perspectives sur les projets à venir.

Il a déclaré quitter à regret sa fonction de maire mais la loi le lui oblige. Il a rappelé tout ce que Neung-sur-Beuvron lui avait apporté comme expérience et la satisfaction d'avoir été quotidiennement au service de la population, il a remercié l'ensemble de l'équipe municipale pour son travail collectif ainsi que les secrétaires de mairie qui étaient présentes. Guillaume PELTIER a rappelé les grands engagements tenus depuis son élection : baisse de la dette, pas d'augmentation des impôts, amélioration de la voirie, lancement d'un pôle de santé en septembre 2017 avec de jeunes médecins et infirmières, construction d'un nouveau collège en 2019, soutien et développement des commerces de proximité, ...

Guillaume PELTIER a rassuré les habitants présents dans la salle du conseil en leur assurant de sa présence et de son travail pour tous les projets en cours et à venir pour la commune et plus largement pour la Sologne des Etangs.

1 – ELECTION DU MAIRE

Le Président, a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Se présentent comme maire : Mme Edith BRESSON et M. Sébastien RAVIER.

Les deux candidats ont pris la parole et exposé leurs arguments.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est allé dans l'isoloir et a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Madame Edith BRESSON 9 voix (neuf)
Monsieur Sébastien RAVIER 3 voix (trois)
Madame Caroline de BODINAT 2 voix (deux)

Madame Edith BRESSON a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3 – ELECTION DES ADJOINTS :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

La liste de Madame Edith BRESSON ayant obtenu la majorité absolue par 12 voix, ont été proclamés adjoints au Maire : Monsieur Guillaume GIOT, Madame Caroline de BODINAT, Monsieur Matthieu SPIESSER et Madame Virginie SENTUCQ.

La séance est levée à 20h30.